



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écoles d'architecture

Question écrite n° 104820

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'enseignement de l'acoustique au sein des écoles nationales supérieures d'architecture. Deux Français sur trois ont déclaré être gênés par le bruit à leur domicile, selon les conclusions d'un sondage réalisé en 2010 pour le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Cette gêne au domicile est occasionnée par des nuisances sonores, soit externes aux bâtiments (bruits des transports...), soit internes (bruits de comportement, de voisinage...). La bonne gestion de ce problème passe par une sensibilisation des professionnels oeuvrant dans le domaine de la construction de logements pour intégrer, lors de la conception d'un bâtiment, les réponses acoustiques adaptées. Plusieurs enseignants d'écoles nationales supérieures d'architecture ont souligné, lors des dernières assises de l'environnement sonore qui se sont tenues à Paris sous le haut patronage du ministère de l'écologie, la diminution dans le cursus de formation des futurs architectes de l'enseignement de l'acoustique qui devient une matière optionnelle pour certaines écoles. L'absence de sensibilisation des futurs architectes au problème de bruit dans les bâtiments (logements...) apparaît en opposition avec les besoins ressentis par les habitants d'améliorer l'environnement acoustique dans leur logement. Il le remercie des précisions qu'il pourra apporter sur les interventions du Gouvernement pour améliorer dans les écoles nationales d'architecture, la sensibilité des futurs architectes au bruit dans les logements pour permettre une meilleure prise en compte d'une gêne affectant deux habitants sur trois au sein de leur domicile ».

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104820

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3513

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)